

Image not found or type unknown



Indexation prestation compensatoire

Par **Emmanuel E**, le **05/05/2013** à **18:53**

Bonjour, je verse une prestation compensatoire sous forme de rente indexée.
L'indexation des versements n'a-t-elle comme conséquence que de modifier le montant mensuel, sans changer le montant total dû (c'est à dire diminuer la durée des versements)?
Ou alors est-ce que c'est le montant total du capital qui doit être ré-indexé, et donc le montant des mensualités restant dûes?